

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### BUDGET PRIMITIF 2023

### BUDGET ANNEXE TRANSPORT

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

#### *Points forts*

Après la prise effective de la compétence scolaire en septembre 2021, ce budget annexe TRANSPORT 2023 marque le deuxième budget qui agglomère notre service historique HERIVA TAD et les transports scolaires.

Ce budget intègre à ce titre toutes les écritures liées au transfert du service par la Région, en dépenses et en recettes.

Nous subirons en 2023 la hausse des charges courantes et notamment l'augmentation de la prestation du marché transport scolaire dont les indices de références évoluent de plus de 15%.

Le versement mobilité est affecté intégralement à ce budget annexe et il passera à un taux de 0,60% dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023 engendrant de fait une recette supplémentaire. Nous aurons ainsi atteint le taux maximum que nous pouvons lever.

Des crédits pour la réalisation d'aires de covoiturage conformément au plan d'action du PACT 2 sont prévus cette année.

Nos cotisations au SMTNFC sont enregistrées sur ce budget et l'enquête ménage déplacement sera conduite cette année par le pôle métropolitain.

La section de fonctionnement s'équilibre encore grâce aux excédents reportés mais nous devons être vigilants sur les exercices à venir.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 523 625,74 €**

##### **En dépenses**

- Le Chapitre 011 *charges à caractère général* s'élève à 1 420 957,26 €. Il comprend toutes les prestations liées au TRANSPORT SCOLAIRE pour 1 186 657,26 € (dont 173 125 € reversés à la ville d'Héricourt) et HERIVA pour 234 300 €.
- Le Chapitre 012, *charges de personnel*, s'élève à 51 000,00 €.
- Au chapitre 014 *atténuations de produits*, 2 000 € sont prévus pour des remboursements de versement Mobilité qui seraient perçus à tort.

- Au Chapitre 022 *dépenses imprévues* 10 000 € ont été inscrits.
- Chapitre 042 *opérations d'ordre*, les amortissements sont prévus pour 24 668,48 €.
- 15 000 € sont inscrits au Chapitre 65 pour l'exploitation du logiciel de billettique.

### En recettes

- *L'excédent reporté au chapitre 002* est de 339 774,74 €.
- Chapitre 042 *opérations d'ordre*, 451 € correspondent aux amortissements des subventions.
- Chapitre 70 *Ventes de produits, prestations de services* : 12 400 € : il s'agit de la participation des usagers au transport à la demande et de la facturation des cartes de transport perdues.
- Le Chapitre 73 *Produits issus de la fiscalité* concerne le Versement Mobilité prévu à hauteur de 473 000 € soit une hausse d'environ 40 000 € en raison de l'augmentation du taux sur un semestre.
- Le Chapitre 74, *subventions d'exploitation*, concerne la participation de la Région au transport à la demande et au transfert des transports scolaires pour 698 000 €.

### SECTION D'INVESTISSEMENT : 225 848,46 €

#### En dépenses

- Le Chapitre 040 *opérations d'ordre* concerne l'amortissement des subventions pour 451 €.
- 15 500 € sont prévus au Chapitre 21 et 207 897,46 € au Chapitre 23. Ces crédits permettront pour 100 000 € l'aménagement d'aires de covoiturage ainsi que l'acquisition et la pose de mobilier urbain Hériva.
- 2 000 € sont inscrits en dépenses imprévues au Chapitre 020.

#### En recettes

- On retrouve *l'excédent reporté* pour 121 179,98 € au Chapitre 001
- 24 668,48 € d'amortissements sont enregistrés au Chapitre 040 *opérations d'ordre*
- 80 000 € de subventions sont inscrites au Chapitre 13 pour les aides recherchées pour le covoiturage.

### Équilibre du budget

*Le budget annexe Transport de l'année 2023 s'équilibre à 1 523 625,74 € en fonctionnement et à 225 848,46 € en investissement.*

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230413-060\_2023-DE

Berger  
Levrault

# VISION PAR CHAPITRE - BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2023

## FONCTIONNEMENT – DEPENSES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
011	Charges à caractère général	1 501 415,82 €	1 172 163,28 €	1 420 957,26 €
012	Charges de personnel	48 000,00 €	48 000,00 €	51 000,00 €
014	Atténuations de produits	5 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues	20 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	24 668,48 €	24 668,48 €	24 668,48 €
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00 €	14 900,00 €	15 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	150,00 €	6,36 €	0,00 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>1 614 234,30 €</b>	<b>1 259 738,12 €</b>	<b>1 523 625,74 €</b>

## FONCTIONNEMENT – RECETTES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
002	Excédent de fonctionnement reporté	451 515,30 €	451 515,30 €	339 774,74 €
042	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €	451,00 €
70	Produits des services	10 450,00 €	12 489,34 €	12 400,00 €
73	Produit de fiscalité	450 000,00 €	430 398,24 €	473 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	701 818,00 €	704 658,98 €	698 000,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>1 614 234,30 €</b>	<b>1 599 512,86 €</b>	<b>1 523 625,74 €</b>

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-060\_2023-DE

## INVESTISSEMENT – DEPENSES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
040	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €	451,00 €
020	Dépenses imprévues	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	31 179,98 €	0,00 €	15 500,00 €
23	Immobilisations en cours	10 000,00 €	0,00 €	207 897,46 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>43 630,98 €</b>	<b>451,00 €</b>	<b>225 848,46 €</b>

## INVESTISSEMENT – RECETTES

		2022		2023
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	18 962,50 €	18 962,50 €	121 179,98 €
040	Opérations d'ordre entre sections	24 668,48 €	24 668,48 €	24 668,48 €
13	Subvention d'investissement	0,00 €	78 000,00 €	80 000,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>43 630,98 €</b>	<b>121 630,98 €</b>	<b>225 848,46 €</b>

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230413-060\_2023-DE